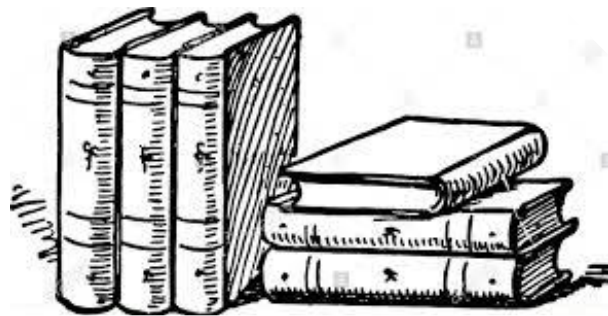


Réouverture de la BibliothÉlie

Mardi le 9 juin de 16 h 00 à 20 h00

Pour la phase 1, il n'y aura aucun accès aux rayonnages afin de respecter les directives de la santé publique.



Voici différentes procédures pour emprunter des documents :

- Se rendre sur le site **biblietie.ca**
Dans l'onglet **Choisir ma biblio** Sélectionner Bibliothèque de Saint-Élie-de-Caxton (BibliothÉlie)
Sélectionner **Catalogue de votre bibliothèque** ➔ **Vous découvrirez tous les livres disponibles.**
Faites votre choix et communiquer avec nous.
- Pour communiquer avec nous :
Par téléphone : **819-221-2701 (boîte vocale)**
Par courriel : **biblio115@reseaubibliocqlm.qc.ca**
Dans les deux cas, voici les informations essentielles à transmettre ➔ Vos choix de livres :
AUTEUR ET TITRE, votre nom complet et numéro de téléphone pour vous rejoindre.
- Quand et comment venir chercher vos documents :
Attendre notre retour d'appel ou de courriel avant de vous présenter.
Les bénévoles de la bibliothèque seront là les mardis DE 16h00 à 20h00 pour remettre les livres que vous aurez commandé. Les prêts seront sans contact en respectant le 2m de distanciation. Un abonné à la fois sera admis dans la bibliothèque.
- Retour des documents :
Les documents retournés doivent être déposés dans la chute à livres ou dans un bac prévu à cet effet dans l'entrée de la biblio. Des mesures sanitaires sont mis en place lors de la réception des documents et lorsqu'ils sont remis en circulation pour les abonnés.

ATTENTION :

- Pour l'instant, le prêt entre bibliothèque n'est pas fonctionnel.
- Vous avez accès aux prêts numériques sur biblietie.ca avec assistance en écrivant à <https://infobiblio.ca/>
- Un nouveau site vous donne des suggestions de lecture : **quoilire.ca**
- **Cette ouverture demande une grande logistique et beaucoup de temps de la part des bénévoles, nous vous demandons votre collaboration et votre patience.**

Nous avons hâte de vous revoir

Suzanne Arel, coordonnatrice ainsi que tous les bénévoles
Charline Plante, conseillère municipale